

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Arrêté n°2026-01 relatif à l'adhésion de la commune de Châteauneuf-Grasse

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes modifiés lors de l'Assemblée générale du 10 juillet 2025 et notamment ses articles 2, 6, 11, 13, 14 et 15 ;

Vu la délibération n°67/2025 du Conseil municipal de **Châteauneuf-Grasse** en date du 1^{er} décembre 2025 relative à son adhésion à l'Agence06 ;

Considérant que la commune de **Châteauneuf-Grasse** est une commune de moins de 5000 habitants ;

Considérant que, par sa délibération susvisée, la commune de **Châteauneuf-Grasse** adhère aux statuts de l'Agence06 et les accepte sans réserve ; que le Conseil municipal a désigné **Monsieur DELMOTTE Emmanuel** comme représentant titulaire et **Monsieur PIOVESANA Jean-François** comme représentant suppléant ;

Le Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes, l'Agence06,

Arrête

Article 1 :

L'adhésion de la commune de Châteauneuf-Grasse à l'Agence d'ingénierie des Alpes-Maritimes est validée à la date de signature du présent arrêté.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes de l'Agence06 et transmis au contrôle de légalité.

Nice, le 20 JAN. 2026



Charles Ange GINESY

Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes